



VEILLE JURIDIQUE n°2022-09
Octobre 2022

Les informations qui constituent cette veille sont issues :

- des journaux officiels
- des recueils des actes administratifs
- de Environnement Magazine
- de la lettre infos des collectivités locales
- de la Gazette des Communes
- d'Agreste Bretagne

Les thèmes abordés sont :

- **[l'eau destinée à la consommation humaine](#)** (Autorisation de prélèvement et périmètres de protection, production et distribution, tarification et redevance, administration, divers...)
- **[l'eau et les milieux aquatiques](#)** (réglementation, usages de l'eau, redevance, eaux pluviales, programme de surveillance, divers...)
- **[les marchés publics](#)** (principes fondamentaux, passation des marchés, exécution des marchés, contrôle des marchés, dispositions diverses, règlement des litiges, délégation de service public...)
- **[l'agriculture](#)** (programme d'actions et mesures agri-environnementales, pmpoa, produits phytosanitaires, divers...)
- **[divers](#)** (rapports généraux, études INSEE, projet d'intérêt départemental...)

Certaines informations juridiques font l'objet d'un commentaire.

EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Thème	Eau potable – Economie d'eau
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	La nécessaire solidarité des services publics pour faire face à la raréfaction de l'eau
Source	<i>Environnement Magazine du 6 octobre 2022</i>
Commentaire	Avec la raréfaction de la ressource en eau, chaque service public local de l'eau doit s'interroger, en urgence, sur la manière d'exploiter et distribuer cette eau : choix d'investissement, choix techniques, choix stratégiques et politiques. Florent Casy, Directeur général de Sénéo, revient sur les dispositifs à mettre en place pour offrir aux usagers de l'eau potable en toutes circonstances.

Thème	Eau potable – Economie d'eau
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	Réutiliser l'eau, idée sobre pour les équipements sportifs
Source	La Gazette des Communes du 11 octobre 2022
Commentaire	<p>À l'heure de la sobriété énergétique, la sobriété aquatique s'annonce aussi essentielle, comme les manques et restrictions l'ont laissé entrevoir l'été dernier... Dans ce contexte, des collectivités s'engagent dans la réutilisation des eaux usées traitées (Reut), celles des stations d'épuration pour les golfs ou les stades, celles des piscines pour d'autres usages... Pistes à suivre, en réfléchissant, surtout, à la multi-utilisation.</p> <p>Recourir à la réutilisation des eaux usées traitées (Reut) pour les usages autres que vitaux ou sanitaires, dans les équipements sportifs extérieurs par exemple ? L'idée, pas neuve, a fait l'objet d'un nouveau décret d'encadrement en mars dernier (voir encadré), mais peine à s'imposer en France, à en croire Nicolas Condom, expert de la réutilisation des eaux usées traitées et président de la société conseil Ecofilae, à Montpellier.</p> <p>« Il y a encore très peu de projets de réutilisation des eaux usées des équipements, ou pour des équipements, juge Nicolas Condom. En France, moins de 0,5 % des eaux usées sont réutilisées. Mais le manque d'eau de l'été dernier mobilise aujourd'hui les responsables ⁽¹⁾. On est au début d'une histoire... »</p> <p>280 000 m³ pour un golf 60 ha</p> <p>Grands consommateurs d'eau ⁽²⁾, les golfs s'y mettent certes depuis les années 1990, mais ne sont encore que 22 sur quelque 720 établissements français à avoir adopté l'arrosage avec une eau issue d'une station d'épuration (Step). Outre Agde, Toulouse ou la Grande-Motte, celui de Sainte-Maxime, un "18 trous" appartenant au groupe Blue Green, arrose ses greens et pelouses avec les eaux issues de la station d'épuration depuis 2006, en convention avec la ville.</p> <p>« En 2004, un souci d'approvisionnement a remis en question l'approvisionnement du golf en eau potable », rappelle Gérard Pellerin, directeur des services techniques (DST) de la ville (15 000 habitants, 60 à 70 000 l'été).</p> <p>Le dispositif mis en place, amélioré au fil des ans, combine la récupération d'une partie des eaux de la Step, leur passage dans des filtres à sable et des bacs à UV, puis leur acheminement sur 4 km de canalisations vers le lac de 10 000 m³ du golf. C'est là que l'établissement puise ensuite quelque 280 000 tonnes d'eau par an pour l'arrosage. Soit toute sa consommation qui, auparavant, s'appuyait sur l'eau potable.</p> <p>Le golf, à distance des habitations, peut arroser par aspersion la nuit. « Nous en utilisons une partie pour nos espaces verts, uniquement au goutte-à-goutte, ajoute le responsable. Et aujourd'hui, nous réfléchissons à élargir la réutilisation à l'arrosage de nos pistes cyclables, au goutte-à-goutte, mais aussi le stade. »</p> <p>De la Step au stade</p> <p>Du côté des stades, en dehors de la récupération des eaux de pluie (Lille, Marseille, Rennes...),</p>

Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en Eau Potable d'Ille-et-Vilaine - SMG EAU 35

2D, allée Jacques Frimot 35000 Rennes

Tél : 02 99 85 50 69

Courriel : contact@smg35.fr

	<p>« la réutilisation des eaux usées s'est jusqu'ici heurtée à des freins sanitaires, ou hygiénistes, estime le fondateur d'Ecofilae. Pourtant, l'eau de la Reut est traitée, notamment aux UV, par un dispositif qui divise par mille la charge minérale. On atteint la qualité d'une eau de baignade ++ et on assainit des masses d'eau importantes... Face à la récente sécheresse, de plus en plus d'élus réfléchissent à la réutilisation des eaux usées, en particulier pour leurs stades qui ont souffert... »</p> <p>Cette année, la ville de Dinard (10 000 habitants), en Ile-et-Vilaine, s'est lancée avec son délégataire de service public (DSP) pour l'assainissement Veolia dans un projet qui permettra, à terme, d'arroser son stade de Port Blanc avec les eaux de sa Step, à proximité. La collectivité prévoit de traiter, par filtration et désinfection par les UV et le chlore, 6500 m³ d'eau par mois. Le procédé est sur le point d'être installé, « d'abord pour des usages internes à la station d'épuration et au nettoyage des canalisations », indique-t-on à Dinard... Le temps pour Veolia de réaliser des tests bactériologiques pendant au moins six mois, afin d'obtenir « la validation de la préfecture » et démarrer l'arrosage effectif.</p> <p>Réutiliser l'eau des piscines : « très simple »</p> <p>La réutilisation des eaux usées peut aussi se voir dans l'autre sens, avec des équipements sportifs comme les piscines qui deviennent eux-mêmes producteurs de la ressource, pour des usages urbains principalement.</p> <p>La pratique se développe, sans qu'il soit évident de dire combien de collectivités l'ont déjà adoptée. Et, à en croire Didier Carlier, directeur du service des sports de la ville de Seclin (59, 12 500 habitants) qui l'a mise en place dès 2016 dans la piscine de la ville à deux bassins de 1000 et 200 m³ : « C'est très simple ». À l'époque, avant la rénovation de l'établissement, le responsable trouvait aussi « anormal de rejeter à l'égout 10 m³ par jour, plutôt que de la réutiliser pour arroser la voirie. »</p> <p>Résultat : un système de dérivation de l'eau de renouvellement quotidienne (30 litres par baigneur) conduit l'eau usée vers un bassin de 3 m³, avec déchloration par l'air ou par traitement... « Cela ne coûte pas cher et pourrait être fait dans toutes les piscines, sous réserve d'avoir la place d'installer une dérivation et un stockage », conclut-il. Ensuite, les services des espaces verts effectuent environ trois passages par semaine.</p> <p>Les techniques de réutilisation des eaux sont aujourd'hui innovantes et performantes, selon Nicolas Condom. « Reste à multiplier et mutualiser les usages de la réutilisation -urbains, agricoles, récréatifs ou sportifs- pour valoriser au mieux les investissements. En particulier dans les canalisations qui doivent conduire l'eau usée traitées. »</p> <p>Un nouveau décret pour la Reut</p> <p>Depuis le 11 mars dernier, la réutilisation des eaux usées traitées (Reut) dispose d'un nouveau cadre réglementaire, issu des dispositions votées lors de la loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite loi AGECE. Il complète les décrets existants, de 2010 et 2014 concernant la réutilisation d'eau pour l'agriculture ou les espaces verts, en autorisant de nouveaux usages des eaux usées traitées, auparavant interdits, pour les usages urbains comme le lavage de voirie, l'hydrocurage des réseaux, ou la recharge de nappe. Cet élargissement des usages possibles pourrait faciliter l'émergence de nouveaux projets multi-usages. Le gouvernement a fixé l'objectif national de tripler, d'ici à 2025, les volumes d'eaux non conventionnelles (usées traitées, grises, pluie...) utilisés. Mais les dossiers restent contraignants à monter selon différents observateurs.</p>
--	---

Thème	Eau potable – Economie d'eau
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	Les usages sportifs au régime sécheresse
Source	La Gazette des Communes du 20 octobre 2022
Commentaire	La sécheresse de l'été dernier en France remet-elle en question les usages de l'eau, notamment sportifs. Le sujet est au cœur des réflexions d'Eric Servat, hydrologue et directeur du Centre International Unesco sur l'eau de Montpellier, dont les travaux à l'échelle planétaire apportent une vision singulière de ce qui se passe dans l'Hexagone.

Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en Eau Potable d'Ile-et-Vilaine - SMG EAU 35

2D, allée Jacques Frimot 35000 Rennes

Tél : 02 99 85 50 69

Courriel : contact@smg35.fr

Entre la forte baisse du niveau de l'eau dans des sites de pratique de sports de nature, comme le lac de Serre-Ponçon ou les gorges du Verdon, les golfs pointés du doigt ou même quelques piscines publiques qui ont fermé pour économiser l'eau, la sécheresse de l'été dernier nous amène à réfléchir nos usages au regard du réchauffement climatique... Avec une nécessité, selon l'hydrologue Eric Servat : il faut se mettre autour d'une table pour réfléchir et aller vers des solutions concertées entre divers acteurs et enjeux.

Comment percevez-vous les baisses du niveau de l'eau dans certains lacs et cours d'eau l'été dernier en France ? Les mesures de restriction qui ont touché quasiment tous les départements, dont 78 en crise ⁽¹⁾, le 26 août ?

D'abord cet été sec, paroxystique, après deux ou trois années de faible pluviométrie, nous montre que nous ne pouvons plus faire comme si rien ne s'était passé : nous sommes dans le changement climatique et ces situations vont se reproduire. En France, où l'on tourne le robinet sans y penser, où le stress hydrique ne concerne que certains endroits -mais avec tout de même, des coupures d'eau dans certains endroits, cette ressource impacte chacun au quotidien et concerne toutes nos activités, industrielles, sportives ou touristiques...

Et je m'interroge sur l'efficacité des arrêtés pour limiter nos usages, notamment récréatifs. Sont-ils efficaces et suivis ? Leur communication vis-à-vis des particuliers est-elle adaptée à la réalité de la société d'aujourd'hui ? Il semble que malgré les textes, des gens continuent à arroser leur potager, à laver leur voiture ou à remplir leurs piscines privées...

Les piscines privées ont été interdites de remplissage dans de nombreux départements, mais certaines publiques ont aussi été limitées. Quels usages sportifs vous paraissent essentiels ?

Pour certains équipements sportifs, il faut à mon sens séparer ce qui relève de l'individuel et du collectif. Les piscines consomment certes d'importantes quantités de ressource. Mais les publiques doivent faire partie des priorités : elles contribuent au bien-être collectif et à la sécurité, avec l'apprentissage de la nage.

Au-delà du symbolique, il faut établir un rapport coût-bénéfice, dans tout ce qui touche les usages de l'eau...

Que dire des golfs, si gourmands en eau et remis en question par des habitants cet été ?

Pour les golfs, également, il est intéressant d'avoir une position mesurée plutôt que de les condamner pour ce qu'ils représentent. Ils sont certes de grands consommateurs d'eau. Mais, d'une part, ils apportent des emplois dans les territoires. Et, d'autre part, la fédération française de golf est proactive sur ce sujet.

Certains golfs n'arrosent plus les fairways, que les greens et une partie d'entre eux réutilisent l'eau usée des stations d'épuration, souvent dans des conditions très contraintes. Or, en France, on est très en retard. Nous réutilisons 1% de nos eaux traitées, contre 10% en Italie ou 15% en Espagne. Nous avons pourtant des entreprises performantes dans ce traitement, des fédérations sportives intéressées, mais nous avons un vrai problème réglementaire en matière de gestion de l'eau.

Que faire ?

Je crois que nous devons d'abord changer notre rapport à l'eau. Nous sommes tellement dans un rapport de proximité que nous l'oublions. En priorité pour lui accorder une vraie valeur, la préserver. Jusqu'ici le rapport à l'eau des gens s'est construit sur un rapport hygiéniste où il s'agissait d'évacuer l'eau et de tenir distance... Mais nous ne pouvons plus continuer à nettoyer des espaces publics avec de l'eau potable. On ne se passera pas de ces ressources alternatives que sont les bassins d'orage, que l'on peut concevoir comme des zones d'infiltration d'eau, pour recharger les lacs, ni de la réutilisation des eaux usées qui représente des centaines de millions de m³ d'eau...

Le potentiel est énorme et ces eaux, très bien traitées, peuvent s'adapter à de nombreux usages... Peut-être faudrait-il avoir une tarification différenciée, avec des tarifs accessibles pour tous les usages incontournables et un peu plus cher, par exemple, quand on remplit sa piscine privée. Et il semble important aussi d'adopter un regard exhaustif sur toutes les activités qui lui

	<p>sont liées -domestiques, sportives, culturelles ou industrielles...- pour ne pas rester dans la symbolique, mais évaluer le rapport des coûts et des bénéfices des divers usages. Il faut aller vite dans la transition, mais discuter, bien poser tous les enjeux en mettant tous les acteurs autour d'une table : scientifiques, industriels et acteurs du tourisme, agriculteurs et associations sportives, collectivités...</p> <p>Quel peut être le rôle des collectivités dans ce contexte ?</p> <p>Les communes ont un rôle considérable et direct dans la compréhension de ce qui est en train de se passer, dans leur capacité d'action et d'accompagnement. Elles sont en première ligne et souvent responsables de bassin, à l'interface de tous les acteurs, usagers, entreprises, associations, Etat, agriculteurs avec, aussi un rôle d'explication des enjeux auprès de la population...</p> <p>La bonne solution n'existe qu'à un moment donné dans un lieu donné, et se construit dans la concertation de tous les acteurs en confrontant tous les enjeux d'un territoire donné. Il n'y a pas de solution clef en main. La transition des activités hivernales des stations de moyenne montagne, par exemple, ne peut que reposer sur la concertation. On ne peut arrêter d'un claquement de doigts toutes les activités de sports d'hiver, dont une partie repose sur la production de neige artificielle et qui font vivre un territoire.</p> <p>Ces enjeux se jouent à l'échelon des communes, des communautés de communes, de métropoles, des syndicats de bassin, des commissions locales de l'eau. Il faut aller vite, mais dans la concertation, en posant bien tous les enjeux et en accompagnant les acteurs.</p>
--	---

Thème	Eau potable – Economie d'eau
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	Le Smart Water Network de Lacroix Environment pour limiter les fuites d'eau
Source	<i>Environnement Magazine du 21 octobre 2022</i>
Commentaire	S'appuyant sur la technologie 5G, cette solution de télégestion est destinée au traitement dynamique des réseaux d'eau potable. Ce projet représente un potentiel d'économie d'environ 1 milliard d'euros sur l'eau perdue.

Thème	Eau potable – Aqueduc-Vilaine-Atlantique
Type d'infos	Texte réglementaire
Intitulé	Décision relative au projet de 3^{ème} phase de l'Aqueduc-Vilaine-Atlantique portée par le SMG-Eau35. (Page 6)
Source	<i>Recueil des Actes Administratifs n°234 du 21 octobre 2022</i>
Commentaire	Décision du Préfet de ne pas donner suite à la demande d'associations environnementales, d'organiser une concertation préalable sur le projet

Thème	Eau potable – Patrimoine
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	Des infrastructures qui prennent l'eau
Source	<i>Environnement Magazine du 11 octobre 2022</i>
Commentaire	Rendue publique le 4 octobre, l'étude publiée par l'UIE pointe un déficit annuel d'investissement pour les infrastructures de l'eau, l'assainissement et le pluvial estimée à 4,6 milliards d'euros.

Thème	Eau potable – Réseau
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	Le PipeDiver de Xylem plonge dans les canalisations de Sénéo
Source	<i>Environnement Magazine du 18 octobre 2022</i>
Commentaire	Xylem, acteur mondial des technologies et services numériques de l'eau, accompagne les gestionnaires d'eau partout sur le territoire dans la détection des fuites et les diagnostics structurels de leurs réseaux, pour les aider à prioriser les rénovations, à optimiser la

durée de vie des infrastructures, et in fine, à mieux préserver la ressource en eau. Parmi eux, SENE0, deuxième syndicat producteur et distributeur d'eau potable en France qui assure la distribution de 35 millions de m³ d'eau par an sur 10 communes de l'ouest parisien. SENE0 a délégué l'exploitation et une partie des investissements à SUEZ, au travers d'un contrat de délégation de service public.

Dans une démarche de gestion patrimoniale, SENE0 et SUEZ ont souhaité procéder à un état des lieux des trois conduites stratégiques qui acheminent l'eau depuis la station de captage de Pagès, le long de la Seine, jusqu'à l'usine de traitement du Mont Valérien à Nanterre, qui produit l'eau potable pour plus de 600 000 usagers franciliens.

Pour mener à bien cette intervention, particulièrement sensible en milieu urbain dense, SENE0 et SUEZ ont choisi de faire appel aux solutions proposées par Xylem. Des solutions qui permettent d'établir un diagnostic curatif et préventif des canalisations, grâce à des robots d'inspection autonomes, non destructifs, qui circulent dans les canalisations en fonctionnement, sans interrompre le service aux usagers :

- **La SmartBall®** pour détecter et géolocaliser les fuites et les poches d'air de la taille d'une tête d'épingle
- **Le PipeDiver EM®** pour inspecter les conduites en béton afin de détecter les ruptures de brins et anticiper les points de rupture
- **Le PipeDiver Ultra®** pour inspecter les conduites métalliques afin d'identifier la corrosion interne et externe, mesurer la perte d'épaisseur de la paroi et l'ovalisation de la conduite

En charge de la production et de la distribution d'eau potable auprès de 610 000 habitants de l'Île de France, le syndicat Sénéo travaille depuis de nombreux mois à un projet d'envergure : sécuriser et moderniser ses canalisations de transport d'eau potable de son usine implantée sur le Mont Valérien vers le secteur Nord Seine. Pour anticiper tout problème de fuite ou même de rupture, Sénéo a en effet décidé d'investir plus de 3 millions d'euros (hors taxes) pour sécuriser et remplacer lorsque nécessaire quelques 631 mètres de canalisations d'un diamètre de 800mm datant de 1941, soit plus de 80 ans. Après une étude réalisée en 2021, un appel d'offres début 2022, puis une phase de préparation en avril et mai, le chantier est lancé le 7 juin dernier. Si dès le départ l'enjeu est de libérer les voies de circulation du rond-point des Bergères pour la rentrée scolaire, Sénéo va être confronté à diverses contraintes et contretemps :

- des pénuries de matériaux, et par conséquent des difficultés d'approvisionnement, suite à la guerre en Ukraine et aux embargos envers la Russie ;
- un calendrier remis en cause par le passage du Tour de France qui oblige Sénéo à rouvrir la zone fermée pour travaux ;
- des discussions et négociations quasi-quotidiennes avec les professionnels des nombreux chantiers de construction en cours dans le quartier, afin de ne pas se gêner sans perdre de temps ;
- un secteur sous-terrain très « encombré » par les divers réseaux – électricité, fibre, assainissement, gaz, chauffage urbain... – qui met chaque jour à nu de nouvelles découvertes et nécessités de contournement.

Afin d'évaluer les risques et de relever les points de vigilance sur les 4 700 mètres de canalisations reliant la station de pompage de Pagès et l'usine de production d'eau potable du Mont Valérien, les diagnostics ont été réalisés entre le 29 septembre et le 12 octobre 2022.

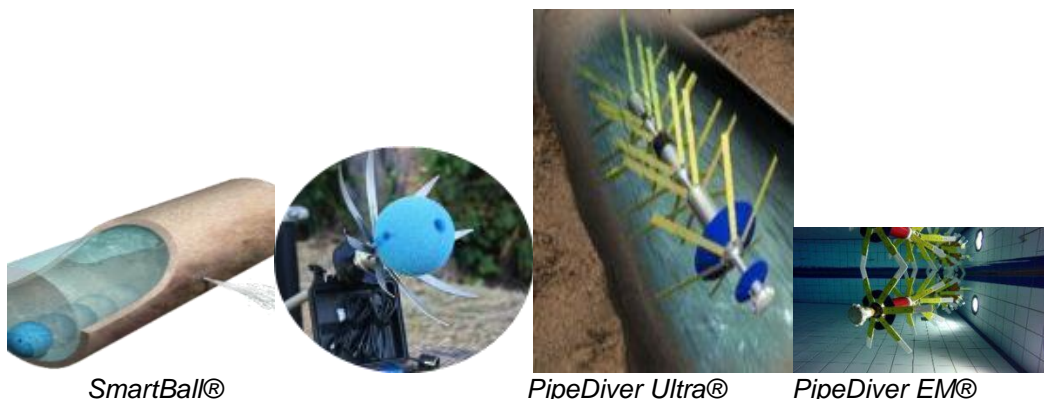
« Les trois conduites concernées ont été posées entre 1925 et 1957 et sont constituées de différents matériaux (fonte grise et béton âme tôle). Ces conduites jouent un rôle primordial pour le système d'alimentation en eau potable de SENE0 et la bonne connaissance de leur état constitue un enjeu majeur pour le syndicat.

Nous avons étudié, en collaboration avec SUEZ, les méthodologies de diagnostic permettant d'obtenir des informations précises sur l'état des canalisations, sur l'ensemble de leur linéaire, et les solutions innovantes proposées par Xylem nous sont apparues les plus adaptées à notre besoin. »

Raphaël Piat – Responsable des services techniques de SENE0

Ces inspections constituent pour Xylem une première utilisation du PipeDiver Ultra en France sur des canalisations en fonte grise.

Outils d'inspection Xylem



SmartBall®

PipeDiver Ultra®

PipeDiver EM®

Thème	Eau potable – Réseau
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	L'Etat et les agences de l'eau doivent soutenir la rénovation des réseaux »
Source	La Gazette des Communes du 24 octobre 2022
Commentaire	<p>Régis Banquet, vice-président d'Intercommunalités de France, président (PS) de Carcassonne agglomération, explique les enjeux du financement des politiques de l'eau identifiés par son association.</p> <p><i>Intercommunalités de France identifie deux chantiers prioritaires sur l'eau. Pouvez-vous les détailler ?</i></p> <p>Le premier constat est que l'eau potable, l'assainissement, les eaux pluviales et la Gemapi sont des politiques intrinsèquement liées qui ne peuvent être traitées indépendamment les unes des autres. Il faut les faire converger dans une politique globale, cohérente et solidaire de l'eau, à l'échelle du territoire hydrographique et des bassins de vie.</p> <p>L'aboutissement du transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » aux communautés de communes en 2026 contribuera à cet objectif. Mais se pose derrière la question des moyens pour mener ces politiques et du modèle économique pérenne s'inscrivant dans le principe « l'eau paye l'eau ».</p> <p><i>Quelles sont vos propositions ?</i></p> <p>De supprimer le plafond mordant (1), qui réduit les capacités d'intervention des agences de l'eau, d'organiser l'évolution concertée du niveau et des modes de collecte des redevances, de recentrer l'intervention des agences sur les politiques de l'eau et d'identifier des financements dédiés pour la biodiversité.</p> <p>Concernant le renouvellement des réseaux, il n'y a pas d'autre solution : l'Etat et les agences de l'eau doivent soutenir plus fortement cette rénovation. Ce qui est paradoxal dans le financement des services d'eau et d'assainissement, c'est que moins l'utilisateur consomme, moins le service a de recettes pour couvrir les dépenses et faire les investissements nécessaires. L'enjeu, plus que jamais avec le changement climatique, est de faire baisser les consommations et d'apprendre à partager l'eau disponible. Mais avec l'inflation drastique des charges d'exploitation, l'effet de ciseau est terrible et ce paradoxe devient intenable.</p> <p><i>Qu'en est-il du financement des autres volets des politiques de l'eau ?</i></p> <p>L'Etat doit engager une concertation visant à faire émerger un mécanisme de financement de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines. Il faut aussi décloisonner les dispositifs de soutien financier à la Gemapi et ouvrir une réflexion sur les mécanismes assurantiels des</p>

	<p>systèmes d'endiguement.</p> <p>De plus, dans la perspective du transfert des digues domaniales en 2024 aux autorités chargées de la Gemapi, il est indispensable de contractualiser sur un programme de travaux en amont du transfert de manière à répartir équitablement la charge financière entre l'Etat et les collectivités.</p>
--	--

Thème	Eau potable – Réseau
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	Réseaux d'eau et d'assainissement : un patrimoine toujours sacrifié
Source	La Gazette des Communes du 26 octobre 2022
Commentaire	<p>La situation du renouvellement des réseaux paraît insoluble, malgré les efforts déployés par les collectivités. Avec un autofinancement amoindri, il risque d'être encore reporté.</p> <p>Les investissements sur les réseaux représentent 2 des 3 milliards d'euros manquant par an pour le financement des politiques de l'eau. Le sous-investissement est chronique depuis vingt ans et les conséquences commencent à devenir manifestes. « Il faut doubler la cadence de renouvellement actuel, de 0,6 % pour l'eau potable et de 0,4 % pour l'assainissement, afin de maintenir ce patrimoine, plaide Pierre Rampa, président de l'organisation professionnelle - Canalisateurs de France. Les 93 départements touchés par la sécheresse et les innombrables territoires soumis à des restrictions d'eau cet été illustrent l'urgence de remplacer les canalisations vétustes. »</p> <p>Cet enjeu constitue la perpétuelle variable d'ajustement, sacrifiée face au manque de moyens, y compris par les agences de l'eau, qui ne financent plus ces opérations. Exceptionnellement, en 2021, dans le cadre du plan France Relance, leurs règles d'interventions ont été assouplies et quelques projets « matures », c'est-à-dire prêts à être engagés sans délai, ont bénéficié de crédits. Un coup de pouce pour 280 kilomètres de réseaux, mais une goutte d'eau par rapport aux 12 500 kilomètres qu'il faudrait remplacer chaque année.</p> <p>Une situation inextricable</p> <p>Le Conseil général de l'environnement et du développement durable (1) rappelle, dans un rapport sur les agences de l'eau publié en avril, que le renouvellement des réseaux doit être financé « par chaque autorité organisatrice du service public de l'eau et de l'assainissement, sur ses fonds propres, via l'amortissement de ses équipements et le provisionnement de leur renouvellement ». Bien plus qu'hier, la situation budgétaire de ces services ne leur permet pas de dégager de l'autofinancement. Surtout en milieu rural, où la longueur du linéaire de réseau et le faible nombre d'abonnés rendent la situation inextricable.</p> <p>Les efforts consentis sont pourtant conséquents. La connaissance des réseaux et les bonnes pratiques de gestion patrimoniale progressent. Des métropoles, des communautés d'agglomération et de grands syndicats supportent de lourds programmes d'investissement en renouvellement. Alès agglomération (72 communes, 130 000 hab.) consacre 20 millions d'euros par an jusqu'en 2030 à mettre à niveau ses réseaux d'eau et d'assainissement, moyennant des évolutions tarifaires. La métropole de Lyon (59 communes, 1,41 million d'hab.) vient d'annoncer que le taux de renouvellement annuel de ses réseaux d'eau et d'assainissement sera porté à 1 %, un niveau rarement pratiqué actuellement.</p> <p>Un effort continu</p> <p>Les assises de l'eau en 2018-2019 (concertation des acteurs de l'eau, qui s'est tenue sur deux ans) devaient dégager des solutions pour relancer l'investissement en la matière. Elles ont abouti à la mise en place de l'aqua-prêt (lire ci-contre) qui, « en quatre ans, a financé 654 opérations pour un montant de 830 millions d'euros », indique Bastien Champion, directeur « prêts secteur public local et projets complexes » à la Banque des territoires. Ce dispositif a le mérite d'exister mais renouveler les réseaux implique un effort continu : le recours à l'emprunt n'est donc pas adapté. Faute d'un plan Marshall, les désordres sur les canalisations iront croissant et laisseront un mur d'investissements à la prochaine génération.</p> <p>Aqua-prêt : les taux s'envolent</p>

	<p>L'aqua-prêt est une offre de prêt à long terme de la Banque des territoires dédiée au financement d'ouvrages et d'infrastructures d'eau, d'assainissement, d'eaux pluviales et au volet « digues » de la compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Son taux est certes bas, mais révisable car adossé à celui du livret A. De ce fait, de 1,6 % l'an dernier, il est passé à 2,6 % cette année. L'augmentation reste maîtrisée au regard des taux d'intérêt pratiqués par les banques, qui atteignent de très hauts niveaux en ce moment.</p> <p>« Bien gérer, c'est arbitrer entre réparer et remplacer »</p> <p>Régis Taisne, chef du service de l'eau à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies</p> <p>« La gestion patrimoniale des réseaux, c'est faire les bons choix selon les enjeux locaux de la ressource et l'état du patrimoine : arbitrer entre réparer et remplacer, en recherchant un compromis optimum sur les coûts et les performances. Améliorer la détection des fuites et leur délai de réparation ne nécessite pas des investissements énormes et permet aisément, au début au moins, de gagner plusieurs points de rendement sur des réseaux très fuyards. En parallèle, il faut savoir évaluer, en s'appuyant sur les données patrimoniales, les tronçons dont l'état est trop dégradé et qu'il faut remplacer. Les renouvellements sont encore trop souvent conditionnés par les travaux de voirie, alors que ces décisions doivent être prises sur des critères patrimoniaux, selon l'état des tronçons, en hiérarchisant des priorités et en optimisant les choix. Ces principes et l'utilisation des outils qui permettent de les mettre en œuvre ne sont pas encore déclinés - partout. »</p>
--	--

Thème	Eau potable – Gestion des services d'eau potable
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	Eau et assainissement : la cote d'alerte est atteinte
Source	La Gazette des Communes du 21 octobre 2022
Commentaire	<p>A cause des coûts de l'énergie qui ont explosé et de l'augmentation du prix des réactifs chimiques, des matériaux, des équipements et des travaux, les comptes des services d'eau et d'assainissement sont dans le rouge. Les collectivités auront des choix drastiques à faire en fin d'année lors de l'adoption des budgets des services d'eau et d'assainissement pour 2023.</p> <p>Trois milliards d'euros... Ce montant ahurissant correspond aux besoins annuels d'investissements pour l'eau potable et l'assainissement non couverts en France (1). Pourtant, comme le rappelle Intercommunalités de France dans une étude récente sur le financement de la transition écologique, ces compétences pèsent déjà lourdement dans les comptes des intercos, représentant un cinquième de leur budget et le quart de leurs investissements.</p> <p>La structuration territoriale des services d'eau et d'assainissement s'est faite dans la douleur et n'est pas encore achevée, mais elle commence à porter ses fruits. Organisés à plus vaste échelle que par le passé, ils sont dotés de moyens humains et financiers plus aptes à répondre aux immenses besoins des politiques de l'eau.</p> <p>Seuils d'alerte dépassés</p> <p>Les investissements requis sont pléthoriques. Aucun territoire n'échappe aux enjeux de pollution ni de disponibilité de la ressource, à la sécheresse ou aux conflits d'usages. Un millier d'unités de distribution d'eau potable, desservant 8 à 10 millions d'habitants, dépassent les seuils d'alerte obligeant à mener de lourdes actions correctives.</p> <p>« La transposition de la directive européenne "eau potable" du 16 décembre 2020, qui élargira l'éventail des substances surveillées, aura pour corollaire un accroissement du nombre de non-conformités constatées et requerra d'autres investissements », prévient Régis Taisne, chef du département « cycle de l'eau » à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies. Il faut financer des traitements, des interconnexions, fermer des captages, etc.</p> <p>Sur l'assainissement, la conformité à la directive sur les eaux résiduaires urbaines accuse dix-sept ans de retard et encore 169 agglomérations font l'objet d'un contentieux européen. De plus, l'épuration reste à améliorer par temps de pluie et le retour au sol des boues d'épuration est menacé par des évolutions réglementaires qui risquent d'imposer aux collectivités, demain, de -</p>

Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en Eau Potable d'Ille-et-Vilaine - SMG EAU 35

2D, allée Jacques Frimot 35000 Rennes

Tél : 02 99 85 50 69

Courriel : contact@smg35.fr

coûteuses dépenses pour les incinérer. Avec les regroupements, pourtant, la capacité d'intervention des services s'améliore. Des programmes de travaux sont mis en chantier sur tous les volets ainsi que sur la mise à niveau des réseaux vétustes. Financer ces projets implique une hausse du prix de l'eau : un exercice d'équilibriste pour dégager les moyens nécessaires, harmoniser les tarifs et faire accepter ces évolutions.

Car les contraintes budgétaires des services d'eau et d'assainissement sont strictes : un budget annexe, équilibré en recettes et en dépenses et pas de recours au budget général, sauf exception ! Aujourd'hui, cet équilibre péniblement trouvé est en péril face à l'explosion des charges d'exploitation. Le prix de l'énergie en est l'un des facteurs : en assainissement, c'est le - deuxième poste de dépenses après le personnel. Une tendance haussière affecte aussi le prix des réactifs, des fournitures, des équipements et celui des travaux.

« Les collectivités gestionnaires de ces services sont devant des choix cornéliens pour le budget 2023. Augmenter significativement le prix de l'eau ou réduire le volume de travaux réalisés », alerte Régis Taisne.

Charges d'exploitation affectées

Valence Romans agglomération (54 communes, 223 300 hab.), qui gérait déjà l'assainissement depuis sa constitution en 2017 a pris la compétence « eau » de manière obligatoire en 2020. « Nous finalisons un programme d'investissements 2022-2026 de 53 millions d'euros et un projet d'uniformisation du prix de l'eau sur tout le territoire quand l'effet inflationniste est venu bouleverser les prévisions », relate Maxime Durand, directeur de la régie et de l'eau.

Dès le début de 2022 l'impact sur les charges d'exploitation s'est révélé d'une telle ampleur que la hausse envisagée du prix de l'eau ne suffirait même pas à couvrir le coût de revient du service. Il a fallu retravailler la prospective et revoir les scénarios.

La décision vient d'être actée : au lieu d'une hausse initialement prévue à 1,76 euro TTC par mètre cube, il passera à 1,87 euro en 2023, le temps d'éponger les conséquences de l'année écoulée et de procéder à des opérations visant à minimiser les dépenses (économies d'énergie), puis il se stabilisera à 1,83 euro à partir de 2024. « Les investissements programmés sont indispensables pour sécuriser l'alimentation en eau du territoire. Les élus ont fait le choix d'un prix de l'eau qui permet de les financer », remarque Maxime Durand.

Même impact pour Clermont Auvergne métropole (21 communes, 294 000 hab.). Avec une hausse des dépenses de fonctionnement de 1 à 2 millions d'euros, les projets d'investissements et la trajectoire d'augmentation et d'harmonisation du prix de l'eau risquent d'être bousculés.

« Nous ne sommes pas en mesure d'équilibrer le budget avec ces surcoûts », constate Muriel Burguière, directrice du cycle de l'eau. Des décisions devront être prises lors du vote des budgets de ces services pour 2023. « Nous travaillons sur le fonctionnement, en cherchant à faire des économies d'énergie, et sur l'investissement, pour voir ce qui peut être décalé sur les 25 millions d'euros investis par an pour l'eau et l'assainissement », précise-t-elle.

Une évolution significative des tarifs à l'étude

La Régie des eaux de la Dordogne a fait ses comptes. Pour les services publics de l'eau et de l'assainissement, le coût de l'énergie a doublé entre 2019 et 2022. Conséquence : la baisse de la capacité d'autofinancement du service d'eau à 600 000 euros en 2023, contre 800 000 en 2021. Idem pour l'assainissement, pour lequel elle tombera à 140 000 euros, contre 180 000 en 2021. Le volume de travaux réalisable est d'autant plus amputé que leur coût a bondi de 10 à 30 %.

« Pour maintenir le taux de renouvellement du patrimoine de 0,6 %, déjà faible par rapport aux besoins, il faudrait une évolution des tarifs de 15 à 25 % », estiment Laurent Péréa, le vice-président chargé de la régie au syndicat mixte des eaux de la Dordogne, et Mathieu Raymond, le directeur de la régie. Les actions pouvant être menées pour limiter l'impact de la hausse du prix de l'énergie ont été engagées.

La régie doit aussi assurer des investissements contraints sur des stations d'épuration ou liés à la présence de chlorure de vinyle monomère, toxique, dans des tuyaux en PVC, imposant, sous cinq ans, de remplacer ces tronçons. Les élus trancheront le mois prochain en votant les budgets : maintenir le prix de l'eau avec un volume de travaux réduit, non sans impact sur la qualité du service (davantage de casse et coupures sur les tronçons qu'il aurait fallu remplacer), ou l'augmenter.

Thème	Eau potable – Gestion de l'eau
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	Avec la sécheresse, la facture s'alourdit
Source	La Gazette des Communes du 25 octobre 2022
Commentaire	<p>La sécheresse grève les budgets de fonctionnement des services d'eau et engendre des problèmes techniques. Un cercle vicieux car, pour prévenir ses effets, il faut des capacités d'investissement.</p> <p>Pour les services contraints de procéder à des ravitaillements d'eau par camions-citernes cet été, l'impact financier a été immédiat. La communauté de communes Aubrac Carladez Viadène (21 communes, 10 300 hab.), dans le nord de l'Aveyron, a dû approvisionner des réservoirs communaux distants de 45 kilomètres à travers les routes sinueuses de montagne. Il y a eu jusqu'à neuf rotations par jour au plus fort de la sécheresse, un rythme de deux par jour qui s'est maintenu jusqu'au 24 septembre.</p> <p>« Eponger le déficit »</p> <p>« A 1 000 euros par jour et par camion, pendant deux mois, plus des dépenses d'analyses pour tenter de mobiliser une autre ressource provenant d'un lac, la note atteint les 300 000 euros, soit trois fois plus que l'excédent annuel du service. Maintenant, il faut éponger ce déficit », relate Jean Valadier, président (SE) de la communauté de communes. L'élu se démène, sollicite des aides et espère qu'un abondement du budget général de l'interco épargnera à celle-ci un recours à la majoration du prix de l'eau. Une augmentation qui devra de toute façon financer, à un horizon de deux ou trois ans au plus, des travaux de préservation de la ressource et de sécurisation de la distribution d'eau. Plusieurs options sont à l'étude, toutes coûteuses et complexes.</p> <p>Dans le cadre du renouvellement en cours du contrat de délégation de service public, il s'agira aussi d'améliorer le rendement du réseau en intensifiant la chasse aux fuites. Un exercice difficile car le rendement actuel de 78 % est déjà parmi les meilleurs pour un service aussi rural, pourtant « il le faut, car chaque goutte perdue nous a manqué pendant cet épisode », observe Jean Valadier.</p> <p>Pompes endommagées</p> <p>Ce scénario de crise, des dizaines de territoires l'ont connu cet été. Pas uniquement dans des zones où la ressource est « en tension » comme le Var, les Bouches-du-Rhône ou la Drôme, mais aussi dans beaucoup de celles qui constituent des « châteaux d'eau », tels l'Aveyron, la Corrèze, la Haute-Loire, les Vosges, le Doubs... La sécheresse engendre un cortège d'effets collatéraux : des pompes endommagées par le sable et les sédiments présents au fond des forages à sec, la multiplication des réparations sur les réseaux car, avec les mouvements de terrain et les faibles débits dans les tuyaux, les cas de casse augmentent.</p> <p>Dans des milliers de communes, un approvisionnement de secours n'a été évité que de justesse, avec des restrictions d'eau sévères, des réductions de débits, et des coupures d'eau pendant certains créneaux horaires. Une sursollicitation des services qui a également un coût en ressources humaines. D'autant que la situation de l'été 2022 n'est pas inédite. Lors des étés 2019 et 2020, de nombreux territoires ont connu une crise identique. Mais le nombre de zones touchées et la durée de la crise – dont certains territoires n'étaient toujours pas sortis fin septembre –, semble générer, enfin, une prise de conscience des enjeux et de l'impact de la sécheresse.</p>

Thème	Eau potable – Industriels
Type d'infos	Texte réglementaire
Intitulé	Arrêté préfectoral n°35-2022-10-25-00003 du 25 octobre 2022 modifiant l'arrêté préfectoral du 16 octobre 1995 autorisant l'alimentation en eaux des établissements SVA à Vitry à partir de forages privés et concernant l'autorisation de l'utilisation des eaux du forage F2 bis à des fins alimentaires et l'abandon du forage F2 (Page 49)

Source	<i>Recueil des Actes Administratifs n°238 du 25 octobre 2022</i>
--------	--

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Thème	Eau et milieux aquatiques – Sécheresse
Type d'infos	Texte réglementaire
Intitulé	Arrêté préfectoral complémentaire n°35-2022-10-05-00006 du 5 octobre 2022 , portant dérogation temporaire au maintien du débit réservé prescrits à l'aval des barrages de Mireloup et Beaufort sur les communes de Plerguer et Le Tronchet. (Page 10)
Source	<i>Recueil des Actes Administratifs n°221 du 5 octobre 2022</i>

Thème	Eau et milieux aquatiques – Sécheresse
Type d'infos	Texte réglementaire
Intitulé	Arrêté préfectoral complémentaire n°35-2022-10-05-00005 du 5 octobre 2022 , portant dérogation temporaire au maintien du débit réservé prescrit à l'aval du barrage de Bois-Joli sur les communes de Pleurtuit (35) et Ploubalay (22). (Page 17)
Source	<i>Recueil des Actes Administratifs n°221 du 5 octobre 2022</i>

Thème	Eau et milieux aquatiques – Sécheresse
Type d'infos	Texte réglementaire
Intitulé	Arrêté préfectoral n°35-2022-10-20-00002 du 20 octobre 2022 portant sur la limitation ou l'interdiction provisoire des prélèvements et des usages de l'eau dans le département d'Ille-et-Vilaine. (Page 8)
Source	<i>Recueil des Actes Administratifs n°232 du 20 octobre 2022</i>
Commentaire	L'Ille-et-Vilaine passe d'une situation de « crise » à une situation d'« alerte renforcée » pour les secteurs « milieux aquatiques » et « Alimentation en eau potable »

Thème	Eau et milieux aquatiques – Sécheresse
Type d'infos	Texte réglementaire
Intitulé	Arrêté préfectoral complémentaire n°35-2022-10-20-00001 du 20 octobre 2022 , portant dérogation temporaire au maintien des débits réservés prescrits à l'aval du barrage de la Valière et au droit de stations hydrométriques de Vitré (Pont D857), Châteaubourg et Cesson-Sévigné (Pont Briand). (Page 40)
Source	<i>Recueil des Actes Administratifs n°232 du 20 octobre 2022</i>

Thème	Eau et milieux aquatiques – GEMAPI
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	Une appli qui facilite l'exercice de la compétence Gemapi
Source	La Gazette des Communes du 7 octobre 2022
Commentaire	<p>Géorivière est une application métier pour le suivi et la gestion des milieux aquatiques : une utilisation simple fondée sur un code source libéré. Il s'agit d'un outil cartographique qui embarque sur le terrain toutes les informations relatives aux cours d'eau. La difficulté réside dans le fait de garder un outil lisible par le plus grand nombre.</p> <p>C'est le transfert de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi) aux intercos, en 2018, qui a donné l'idée à Thomas Magnin-Feysot de créer une application métier, open source, semblable à Geotrek. Le parc naturel régional (PNR) du haut Jura (106 communes, 13 EPCI, 101 060 hab.) utilisait ce logiciel depuis 2016 pour ses itinéraires de randonnée, son idée était de disposer d'une suite logicielle semblable pour la</p>

gestion des rivières et de la partager. « Le volume de données allait augmenter et nous avons vite fait le lien avec Geotrek pour la gestion de linéaire », relate le chargé de mission « système d'information géographique, informatique et évaluation » de ce PNR couvrant deux bassins versants, ceux de la Valserine et de la haute vallée de l'Ain et de l'Orbe.

Code source libéré

« Nous avons alors monté une fiche projet pour obtenir des financements des régions Bourgogne – Franche-Comté et Auvergne – Rhône-Alpes, et de l'agence de l'eau. Sur la première version de l'outil, nous disposions d'un budget de 65 000 euros, ce qui est assez modeste par rapport au produit final, mais nous avons bénéficié de tout ce qui avait été fait par Geotrek. »

Parmi trois prestataires, la société nantaise Makina Corpus, spécialisée dans les solutions open source et présentant une expertise dans la gestion de l'eau, a été retenue. Autre atout : elle avait déjà créé la suite logicielle Geotrek. Développée en partenariat avec le PNR entre 2019 et 2021, Georivière est un outil cartographique qui embarque sur le terrain toutes les informations relatives aux cours d'eau (évolution du lit, pollutions, espèces invasives ou patrimoniales...) et agrège en temps réel les données des API (interfaces de programmation applicatives) de Hub'eau (service public d'information sur l'eau et les milieux aquatiques).

Produit prometteur

L'application fait ses premiers pas au PNR du haut Jura et a été lauréate, fin mars, du label or « Territoire innovant 2022 » des Interconnectés, pour la vision globale de la ressource offerte aux usagers et son utilisation ouverte aux acteurs de l'eau. « Le code source de l'appli est complètement libéré, n'importe qui peut le prendre et l'utiliser, et dès que quelqu'un fait un développement, une version supplémentaire est publiée avec une mise à jour sur notre instance », précise Thomas Magnin-Feysot. « Georivière est le petit frère de Geotrek, certaines briques ont été réutilisées. C'est un produit prometteur, qui répond à un réel besoin de toutes les collectivités, indique Amandine Boivin, chez Makina Corpus. Une solution personnalisée qui, plus elle sera utilisée, plus de nouvelles fonctionnalités apparaîtront, selon le principe du logiciel libre. » Thomas Magnin-Feysot prépare déjà l'étape suivante : une plateforme grand public ouvrant Georivière aux promeneurs, pêcheurs et riverains qui pourront signaler une pollution, une zone inondée...

« Toutes les données sur un seul outil »

« Nous disposions de diverses données administratives, techniques et géographiques éclatées. L'idée a consisté à les regrouper en un seul outil. Elles sont désormais agglomérées sur Georivière, et ce, sur l'ensemble du linéaire. Cela simplifie la tâche, notamment aux nouveaux arrivants. Lorsqu'un chargé de mission observe un dysfonctionnement, telle une berge déstabilisée, il peut l'indiquer dans l'outil et, ainsi, déclencher des travaux en produisant un document administratif, des photos, un cahier des charges, un plan de financement. C'était l'une des exigences du comité de pilotage : que l'outil soit le plus "renseignable" possible et utilisable par les structures ayant la compétence Gemapi. »

Contact : Thomas Magnin-Feysot, chargé de mission au PNR du haut Jura, t.magninfeysot@parc-haut-jura.fr

MARCHES PUBLICS

Thème	Marchés publics – Passation de marché
Type d'infos	Texte réglementaire
Intitulé	Commande publique : la nouvelle circulaire sur la hausse des prix est parue - Circulaire n°6374/SG du 29 septembre .
Source	La Gazette des Communes du 4 octobre 2022

Commentaire	<p>La Première ministre a signé la nouvelle circulaire relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières. L'avis du Conseil d'Etat du 15 septembre est pris en compte.</p> <p>Le 29 septembre, la Première ministre, Elisabeth Borne, a signé sa circulaire relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières. Elle abroge la circulaire du 30 mars 2022, signée à l'époque par Jean Castex et ayant le même objet.</p> <p>C'était pour répondre aux difficultés de mise en œuvre de cette première circulaire qu'en juin dernier, le gouvernement avait saisi pour avis le Conseil d'Etat. Celui-ci a répondu le 15 septembre.</p> <p>Désormais, les collectivités territoriales, et les acheteurs publics dans leur ensemble, disposent de consignes qui tirent les conséquences de cet avis du Conseil d'Etat et sont décrites dans cette nouvelle circulaire du 29 septembre. « Les préfets doivent sensibiliser les collectivités territoriales et leurs établissements publics, dans le respect de leur libre administration, sur l'importance des principes et règles énoncés », au nombre de six :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'obligation de prévoir des prix révisables pour de nombreux marchés publics ; • la possibilité de procéder à des modifications des seules clauses financières des contrats pour compenser les conséquences des hausses imprévisibles de certains coûts d'approvisionnement des entreprises prestataires ; • le droit du cocontractant à être indemnisé sur le fondement de la théorie de l'imprévision ; • la possibilité de résilier le contrat à l'amiable faute d'accord sur les conditions de poursuite du contrat ; • le gel des pénalités contractuelles dans l'exécution des contrats de la commande publique ; • l'application de l'article 1195 du code civil pour les contrats de droit privé.
-------------	--

Thème	Marchés publics – Généralités
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	un nouveau guide pour des achats publics responsables
Source	La lettre d'infos des collectivités locales n°221 du 5 octobre 2022
Commentaire	L'observatoire économique de la commande publique (OECPP) a publié une nouvelle version du guide sur les aspects sociaux et écologiques de la commande publique. L'objectif : accompagner au mieux les acteurs publics dans leurs achats à l'aune des enjeux sociaux et environnementaux actuels.

AGRICULTURE

RAS

DIVERS

RAS